

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Session du 28 juin 2010

VOEU

relatif au

PROJET DE LOI " NOUVELLE ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITÉ "

*présenté par M. Philippe AUDIC,
au nom de la Commission "Transports, télécommunications, énergies"*

Le projet de Loi "Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité", dite "Loi NOMÉ" propose une nouvelle organisation du marché de l'électricité en France. Ce texte fait suite à l'accord négocié entre la Commission européenne et l'État français pour mettre fin aux deux procédures en cours à l'encontre de la France, concernant la libéralisation du marché.

Ce projet de Loi vise à satisfaire à la fois les exigences de la Communauté européenne en matière d'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence et à maintenir des prix bas pour les consommateurs français. Ceci implique la disparition des tarifs réglementés à court terme au moins pour les entreprises et des prix de gros "équitable et compétitifs" pour que les concurrents d'EDF, fournisseurs d'électricité, puissent trouver leur place sur le marché français.

Le projet de Loi NOMÉ prévoit de :

- réguler le prix de gros par la vente d'électricité à "prix coûtant" fixé par l'Etat, en imposant à EDF de céder 1/4 de sa production nucléaire à ses concurrents, de janvier 2011 jusqu'en 2025 ;
- imposer à EDF la mise en place d'une comptabilité particulière pour préciser le coût "complet" du kWh nucléaire ;
- supprimer les tarifs aux industriels dès 2015 et élaborer des tarifs réglementés pérennes pour les particuliers ;
- effectuer un bilan du dispositif tous les 5 ans ;
- restructurer la commission de régulation de l'électricité (CRE).

Clairement, dès sa publication, la Loi NOMÉ aura des conséquences importantes sur le fonctionnement du marché français de l'électricité :

1. Une hausse des prix de l'électricité pour l'ensemble des consommateurs français, entreprises et particuliers

Selon le tarif de cession fixé par l'Etat, cette hausse se situera entre 7 et 11% dès l'entrée en vigueur de cette loi et évoluera ensuite de l'ordre de 3% par an sur une dizaine d'année. Cette hausse satisfera sans doute de nombreux acteurs, dont la Commission européenne soucieuse d'une harmonisation des prix en Europe, et les opérateurs alternatifs sur le marché français. Même EDF et son actionnaire majoritaire l'Etat, peuvent y trouver leur compte si le tarif de cession est suffisamment élevé.

2. Des risques relatifs aux investissements dans les capacités de production

La mise à disposition d'une part importante de la production nucléaire d'EDF, à des conditions favorables, n'incitera pas les opérateurs alternatifs à investir dans leurs propres capacités de production et découragera EDF de continuer à le faire dans la filière nucléaire. Ce texte peut donc conduire à une fragilisation de l'indépendance énergétique du pays et s'agissant du Grand Ouest, à s'interroger sur la réalisation de nouveaux moyens de production pourtant indispensables, comme le CESR l'a déjà souligné dans le passé.

3. Un bouquet énergétique susceptible de se "recarboner"

L'électricité produite en France est à 95% "décarbonée" grâce au nucléaire et à la l'hydraulique. La commercialisation des volumes cédés aux opérateurs alternatifs pourrait, contre la volonté même du législateur, se faire pour partie hors de France et ainsi nécessiter, soit la mise en service de capacités de production à base d'énergie fossile en France, soit l'importation d'électricité "carbonée" de l'étranger, pour compenser ces exportations. Ce glissement du profil énergétique du pays rend plus difficile l'atteinte des objectifs de réduction de la production de gaz à effet de serre qui s'impose au pays à l'horizon 2020 dans le cadre de ses engagements européens.

Face à ce projet, actuellement en débat à l'Assemblée nationale, le CESR des Pays de la Loire exprime son inquiétude quant aux conséquences probables de ce texte :

- **Evolution sensible à la hausse des prix de l'électricité aggravant, d'une part, la situation de nombreuses familles dans un contexte de crise et détériorant, d'autre part, la compétitivité des entreprises françaises.**
- **Risques à venir sur l'équilibre production-consommation d'électricité et remise en cause de la politique d'indépendance énergétique du pays.**
- **Craintes sur la volonté des opérateurs d'investir dans des moyens de production dans le Grand Ouest.**
- **Evolution négative de la position du pays dans la lutte contre le changement climatique.**